

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2320

16 octobre 2007

SOMMAIRE

AELF Alsdorf S.à r.l.	111314	Lorena A.G.	111357
AFTS Holdings S.A.	111340	Marathon S.à.r.l.	111314
AFTS Holdings S.A.	111333	Marketing Business Center S.A.	111358
AFTS Holdings S.A.	111320	Mars Propco 5 S.à r.l.	111314
Altair Servizi Informatici S.A.	111315	Miura International Parent S.à r.l.	111316
AXA Assurances Luxembourg	111350	New World Investments Holdings S.A. ..	111344
AXA Luxembourg S.A.	111343	OCM Luxembourg POF IV A S.à r.l.	111335
Belfry Limited Partner S.à r.l.	111315	RTK International S.A.	111356
BRS Telecom (Luxembourg Holding) S.à r.l.	111340	Second Property Growth Fund (Temple) S.à r.l.	111346
Chester Opportunity	111347	Société Civile Immobilière CASELLA ...	111320
Cheval Blanc Capital S.A.	111339	Société Civile Immobilière MAGRITTE .	111334
Diy-Tech S.A.	111349	Sparkling Investment S.A.	111354
Europa City Box S.à r.l.	111340	Tannenberg S.à r.l.	111314
Freo Germany II Partners (SCA) SICAR	111360	Team	111347
Future Development International S.A.	111345	Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l.	111355
GELF Alsdorf (Lux) S.à r.l.	111314	TKM Holding A.G.	111350
Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à r.l.	111352	T.M.H. Web Invest S.A.	111333
HP Walter GmbH	111357	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	111320
Italimpex S.A.	111346	VT LBO S.à r.l.	111358
Itson Consulting S.A.	111342	You and Me and Partners s.e.c.s.	111345
		Ypso Holding S.A.	111357

Tannenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 124.826.

—
EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007111136/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Mars Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 122.296.

—
EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007111135/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06555. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

**GELF Alsdorf (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AELF Alsdorf S.à r.l.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 118.390.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007111111/239/13.

(070126771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Marathon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 111.374.

—
EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007111119/7801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Belfry Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.892.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.559.

—
EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007111142/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Altair Servizi Informatici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.845.

—
L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Lecuit Gérard, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

Madame Vania Baravini, employée privée à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de ALTAIR SERVIZI INFORMATICI S.A. une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 17 juillet 2007 par le notaire, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 30 juillet 2007;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme ALTAIR SERVIZI INFORMATICI S.A., prédésignée, s'élève actuellement à € 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, à côté et en sus du capital souscrit, la société dispose d'un capital autorisé de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 17 juillet 2007 et pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 juillet 2012, d'augmenter en une seule fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 30 juillet 2007 et en conformité avec les pouvoirs conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé d'effectuer une augmentation du capital social de € 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante-neuf mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de € 31.000,- (trente et un mille euros) à un montant de € 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), par la création de 246.900,- (deux cent

quarante-six mille neuf cents) actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer intégralement par des versements en numéraire.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription revenant aux actionnaires de la société dans le cadre de cette augmentation de capital et émission d'actions, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles de la manière décrite au tableau suivant:

Souscription	Souscription d'actions en pleine propriété	Souscription d'actions en nue propriété	Souscription d'actions en usufruit
FIDER S.r.l. - Istituto fiduciario e di revisione, Via Principe Amedeo, 3, I-20121 Milano	109.400	50.000	50.000
MAESTRALE Société Semplice - Via Santa Radegonda n. 11, Milan (Italie)	25.000		
CUNEO INVESTIMENTOS - CONSULTADORA E SERVICOS SOCIEDADE UNIPessoal LDA Avenida Arringa, 77, Edificio Marina Forum, 6 °, sala 605 9000 Funchal, Madeira	50.000		
M. Gianfranco Ritucci, né le 15 juillet 1956 à Milan (Italie), demeurant à Via Monte Nevoso n. 15, Gallarate (Italie)	12.500		
Total	196.900	50.000	50.000

Il est précisé que la consolidation n'opérera pas extinction de plein droit de l'usufruit.

V.- Que les 246.900,- (deux cent quarante-six mille neuf cents) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société ALTAIR SERVIZI INFORMATICI S.A., prédésignée, la somme de € 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante-neuf mille euros) ayant été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

En langue française:

« **Art. 5. § 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

En langue anglaise:

« **Art. 5. § 1.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,500,000.- (two million and five hundred thousand Euro) divided into 250,000 (two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 27.300,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Baravini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21454. — Reçu 24.690 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007111405/208/76.

(070127873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Miura International Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.086.

In the year two thousand seven, on the eighth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MIURA INTERNATIONAL PARENT S.à r.l. (hereafter the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 127.086.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Desso, «avocat à la Cour», residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sevrine Silvestro, «avocat à la Cour», residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Conversion of the corporate capital in euros at a rate of 1.4 USD for 1.- EUR, set conventionally.

2.- Subsequent amendment of Article 8.1 of the Articles of Association.

3.- Increase of the corporate capital by an amount of 112,250.- EUR (one hundred twelve thousand two hundred fifty euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 124,750.- EUR (one hundred twenty-four thousand seven hundred fifty euros) by the issue of 4,490 (four thousand four hundred ninety) new shares having a par value of 25.- EUR (twenty-five euros) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

4.- Subsequent amendment of Article 8.1 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to convert the corporate capital in euros at a rate of 1.4 USD for 1.- EUR, set conventionally, from 17,500.- USD (seventeen thousand five hundred United States Dollars) to 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros).

Second resolution

Subsequently to this resolution, the meeting decides to amend Article 8.1 of the Articles of Association in order to give it the following content:

« **Art. 8.1.** The Company's capital is set at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of 25.- EUR (twenty-five euros) each.»

Third resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 112,250.- EUR (one hundred twelve thousand two hundred fifty euros) so as to raise it from its present amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 124,750.- EUR (one hundred twenty-four thousand seven hundred fifty euros) by the issue of 4,490 (four thousand four hundred ninety) new shares having a par value of 25.- EUR (twenty-five euros) each, by contribution in cash.

Fourth resolution

The meeting decides to admit to the subscription of 4,490 (four thousand four hundred ninety) new shares:

	Shares
MIURA GLOBAL PARTNERS II, LP hereafter MIURA GP II	1,824
MIURA GP II hereby admits to the subscription two other new investors as follows:	
MIURA GLOBAL MASTER, LTD	1,003
TIGER PARTNERS, L.P.	<u>1,663</u>
	4,490

Intervention - Subscription - Payment

MIURA GLOBAL PARTNERS II, LP, with its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, Number 3974759

MIURA GLOBAL MASTER LTD. with its registered address at Walkers Global, 171 Main St., PO Box 92, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, Number 585288

TIGER PARTNERS, LP, with its registered address at 615 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, USA, Number 3214613

Here represented by Mrs. Catherine Desso, «avocat à la cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

MIURA GLOBAL PARTNERS II, LP	45,600.- EUR for 1,824 shares
MIURA GLOBAL MASTER, LTD	25,075.- EUR for 1,003 shares
TIGER PARTNERS, L.P.	41,575.- EUR for 1,663 shares
Total:	112,250.- EUR for 4,490 shares

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 112,250.- EUR (one hundred twelve thousand two hundred fifty euros), as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend Article 8.1 of the Articles of Association in order to give it the following content.

8.1 The Company's capital is set at 124,750.- EUR (one hundred twenty four thousand seven hundred fifty euros), represented by 4,990 (four thousand nine hundred ninety) shares of 25.- EUR (twenty five euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MIURA INTERNATIONAL PARENT S.a. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 127.086.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoir, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

L- Conversion du capital social en euros au taux de 1,4 USD pour 1,- EUR, établi conventionnellement

2.- Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

3.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 112.250,-EUR (cent douze mille deux cent cinquante euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 124.750,- EUR (cent vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) par rémission de 4.490 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4.- Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros au taux de 1,4 USD pour 1,- EUR, établi conventionnellement, de 17.500,- USD (dix-sept mille cinq cent Dollars US) à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros).

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.1.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 112.250,-EUR (cent douze mille deux cent cinquante euros), pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 124.750,- EUR (cent vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 4.490 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 4.490 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales:

	Parts sociales
MIURA GLOBAL PARTNERS II, LP ci-après MIURA GP II	1.824
MIURA GP II admet ci-après à la souscription les deux autres nouveaux souscripteurs comme suit:	
MIURA GLOBAL MASTER, LTD	1.003
TIGER PARTNERS, L.P.	1.663
	<u>4.490</u>

Intervention - Souscription - Paiement

MIURA GP II, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, numéro 3974759

MIURA GLOBAL MASTER, LTD, ayant son siège social à Walkers Global, 171 Main St., PO Box 92, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, numéro 585288

TIGER PARTNERS, L.P., ayant son siège social à 615 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, USA, numéro 3214613

Représentés par Maître Catherine Desso, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant 3 procurations, ont déclaré souscrire 4.490 (quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

MIURA GLOBAL PARTNERS II, LP	45.600,- EUR pour 1.824 parts sociales
MIURA GLOBAL MASTER, LTD	25.075,- EUR pour 1.003 parts sociales
TIGER PARTNERS, L.P.	41.575,- EUR pour 1.663 parts sociales
Total:	<u>112.250,- EUR pour 4.490 parts sociales</u>

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 112.250,- EUR (cent douze mille deux cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.1.** Le capital social est fixé à 124.750,- EUR (cent vingt-quatre mille sept cent cinquante euros), représenté par 4.990 (quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Desso, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, Relation LAC/2007/22499. — Reçu 1.122,50 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111394/211/168.

(070127939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

AFTS Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.470.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111398/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Société Civile Immobilière CASELLA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 1.170.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2007 est reconduit le mandat du gérant Monsieur Fons Johanns, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, allée des Poiriers, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

C. Baer / C. Millang / F. Johanns / M. Kohl.

Référence de publication: 2007111399/1588/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.040.

In the year two thousand and seven, on the twenty third day of the month of August, before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated on 20th March 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial number 1161 of 14th June 2007.

The meeting was presided by M^e Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Miriam Schinner, Rechtsanwält, residing in Luxembourg, and as scrutineer M^e Ralph Beyer, Rechtsanwält, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all three hundred sixty (360) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting was as follows:

(A) Re-composition of the issued share capital of the Company:

(i) Creation of different classes of shares namely the Class A shares and Class B shares;

(ii) Re-classification of the existing three hundred and sixty (360) issued shares in the Company into three hundred and sixty (360) Class A shares, each with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-).

(iii) Increase of the issued share capital of the Company from eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) to fifty-three thousand US Dollars (USD 53,000.-) by the issue of a total of seven hundred (700) Class B shares, each with a nominal value and subscription price of fifty US dollars (USD 50.-) each, subscription to the Class B shares so issued by the Shareholders set out hereafter, payment of the total subscription price by the Shareholders thereof by way of a contribution in cash.

Shareholders	Number of Class B shares
TPG-AXON PARTNERS (OFFSHORE) LTD	469
TPG-AXON PARTNERS L.P.	231
Total	<u>700</u>

(iv) Consequential amendment of the articles of incorporation.

(B) Amendment and restatement of the Articles of Incorporation in their entirety, taking into account the resolution under (A) and determining inter alia the rights and obligation of the different classes of shares substantially in the form set forth in the proxy.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to create different classes of shares namely the Class A shares and the Class B shares;

It is resolved to reclassify the three hundred sixty (360) issued shares in the Company into three hundred sixty (360) Class A shares, each with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-).

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000.-) to fifty-three thousand US Dollars (USD 53,000.-) by acceptance of the contribution in cash.

There appeared the Shareholders, all represented by M^e Céline Larmet, prenamed, pursuant to proxies dated on 22nd August 2007 and subscribed to the new shares as set out in the Agenda. The new shares so issued are paid by way of the contribution in cash.

Evidence of the payment has been shown to the notary.

In order to reflect the resolution above, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

«The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of fifty-three thousand US Dollars (USD 53,000.-) divided into three hundred sixty (360) Class A Shares and seven hundred (700) Class B Shares, each with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-).»

Second resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in order to inter alia provide for different classes of shares, and any such other changes as set out herebelow:

Amended and restated articles of incorporation

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the initial subscribers of the shares (parts sociales) created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of resolutions of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred by a resolution of the

sole manager or the board of managers, as the case may be. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

In the event that the sole manager or, as the case may be, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital fifty-three thousand US Dollars (USD 53,000.-) divided into three hundred sixty (360) Class A Shares and seven hundred (700) Class B Shares, each with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50.-).

6.1 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes.

6.2 Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class A relates to the AXON RESOURCES Investment and Class B relates to the RODINA Investment.

6.3 In relation to each Specific Investment, the Board of Managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

6.3.1 the Subscription Price of the relevant class of shares and the proceeds of any shareholder loans, certificates, debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) («Instruments») in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

6.3.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

6.3.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

6.3.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the share capital and premium of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates except where the net assets of a compartment is equal to or less than zero, in which case the liability or expense allocable to such compartment shall be allocated rateably among all other relevant compartments for which the net assets are greater than zero;

6.3.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment;

6.3.6 the net assets of each compartment («Net Assets») will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

6.4 Any available share premium shall be distributable to holders of Shares of the relevant Class of Shares.

Art. 7. Cancellation of entire Class of Shares and reduction of share capital:

7.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including without limitation, by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

7.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 7.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

7.3 The Board of Managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 6, each time not older than 8 days (together, the «Interim Accounts»).

7.4 The «Cancellation Value per Share» shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

7.5 The «Class Cancellation Amount» shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts.

7.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

7.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.

Art. 8. The share capital may be increased or reduced at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital of the Company (of whatever class) and will be effective and recognized only if realized in compliance with the provisions set out in the Articles. Any inscription of an increase or deduction of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

Art. 9. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital (of whatever class), and will be effective and recognized only if realized in compliance with the provisions set out in the Articles. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital (of whatever class). Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 12. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers.

The Company will be bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the signature of any single member of the board of managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/the board of managers.

The sole manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of

the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, email, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. Manager Indemnification.

17.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 17.3 below every person who is, or has been, a Manager of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

17.2 The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

17.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Manager or officer is convicted of an offence.

17.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

17.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 17.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18.

18.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. All Shares in issue (regardless of Class) shall vote as a single class.

18.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares (of whatever class) he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Art. 19.

19.1 Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

19.2 The amendment of the Articles of Incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital; and decisions to change the nationality of the Company require the approval of Shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 20. In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 11:00am. of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 21. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except for the first accounting year which begins on the date of incorporation and ends on 31st December 2007.

Art. 23.

23.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers. Each shareholder may inspect the accounts at the Company's registered office.

23.2 The operations of the Company shall, if the Company has more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 24.

24.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this Article 24.

24.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class). Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class (subject to the above).

24.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions above. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.1 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates:

25.1.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

25.1.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided pro rata to all Classes of shares.

25.1.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated rateably among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the «Class Surplus») shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares.

Art. 26. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Art. 27. Definitions.

Articles means the articles of incorporation of the Company from time to time

AXON RESOURCES means AXON RESOURCES (OFFSHORE) S.à.r.l.

AXON RESOURCES Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in AXON RESOURCES (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Board or Board of Managers means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time.

Class means a Class of Shares or Class of Securities issued by the Company with respect to a Specific Investment.

Class A Shares means the class of shares related to the AXON RESOURCES Investment.

Class B Shares means the class of shares related to the RODINA Investment.

Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Investment Losses means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) and the Company's non recoverable losses).

Investment Net Income means any income derived from the Specific Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Specific Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Specific Investment) carried forward while deducting Investment Losses of that Class (including carried forward losses).

Managers means the members of the Board (gérant) from time to time.

RODINA means RODINA (LUXEMBOURG) II S.à r.l.

RODINA Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in RODINA (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

Shareholders means the holders of Shares in the Company.

Shares means the shares (parts sociales) of the Company.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about three thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée en date du 20 mars 2007 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial numéro 1161 du 14 juin 2007.

L'assemblée a été présidée par M^e Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Miriam Schinner, Rechtsanwält, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur M^e Ralph Beyer, Rechtsanwält, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les trois cent soixante (360) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et que les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(A) Recomposition du capital social émis de la Société:

(i) Création de différentes classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B.

(ii) Reclassification des trois cent soixante (360) parts sociales existantes émises dans la Société en trois cent soixante (360) parts sociales de Classe A, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-).

(iii) Augmentation du capital social émis de la Société de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000,-) à cinquante-trois mille dollars américains (USD 53.000,-) par l'émission d'un total de sept cents (700) parts sociales de Classe B, ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription de cinquante dollars américains (USD 50,-), souscription aux parts sociales de Classe B ainsi émises par les Associés repris ci-après, paiement du prix total de souscription par les Associés par voie d'un apport en numéraire.

Associés	Nombre de parts sociales de classe B
TPG-AXON PARTNERS (OFFSHORE) LTD	469
TPG-AXON PARTNERS L.P.	231
Total	700

(iv) Modification conséquente des statuts.

(B) Modification et refonte des Statuts dans leur intégralité, en prenant en compte la résolution sous le point (A) et déterminant, entre autres, les droits et obligations des différentes classes de parts sociales substantiellement dans la forme annexée dans la procuration.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de créer différentes classes de parts sociales, à savoir les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B.

Il est décidé de reclasser les trois cent soixante (360) parts sociales émises dans la Société en trois cent soixante (360) parts sociales de Classe A, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-).

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trente-cinq mille dollars américains (USD 35.000,-) à cinquante-trois mille dollars américains (USD 53.000,-) par l'acceptation de l'apport en numéraire.

Ont ensuite comparu les Associés, tous représentés par M^e Céline Larmet, prénommée, en vertu de procurations datées du 22 août 2007 et souscrit aux nouvelles parts sociales tel que mentionné dans l'Ordre du Jour. Les nouvelles parts sociales ainsi émises sont libérées par voie d'un apport en numéraire.

Preuve du paiement a été apportée au notaire.

Afin de refléter la résolution ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société a un capital émis et entièrement libéré de cinquante-trois mille dollars américains (USD 53.000,-) divisé en trois cent soixante (360) Parts Sociales de Classe A et sept cent (700) Parts Sociales de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-).»

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société, entre autres, afin de prévoir différentes classes de parts sociales et toute autre modification tel que repris ci-dessous:

Statuts modifiés et refondus

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de TPG-AXON (LUXEMBOURG) I S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. La Société peut ouvrir des agences ou succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple résolution du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Au cas où le gérant unique ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. La Société a un capital émis et entièrement libéré de cinquante-trois mille dollars américains (USD 53.000,-) divisé en trois cent soixante (360) Parts Sociales de Classe A et sept cents (700) Parts Sociales de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-).

6.1 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles parts sociales pourront être émises dans des classes de parts sociales.

6.2 L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales aura lieu en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de toute dépense due par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x) droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe A se rapporte aux Investissements AXON RESOURCES Investment et la Classe B se rapporte aux Investissements RODINA.

6.3 Le Conseil de Gérance devra établir dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

6.3.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats de dettes ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis par, de temps à autre à la Société par, ou à, ses associés (les «Investissements») en connexion avec un Investissement Spécifique, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

6.3.2 tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

6.3.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en connexion avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes les dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

6.3.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants au pro rata du capital social et de la prime de chaque compartiment ou au pro rata de tous les compartiments pertinents auxquels la dette ou la dépense se rapporte, sauf cas où l'actif net du compartiment est égal ou inférieur à zéro, auquel cas les frais ou dépenses allouables à un tel compartiment seront réparties de façon proportionnelle entre tous les autres compartiments dont l'actif net est supérieur à zéro;

6.3.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix de rachat dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment;

6.3.6 les avoirs nets de chaque compartiment («Avoirs Nets») seront égaux à la somme de la Valeur de l'Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts, et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

6.4 Toute prime d'émission disponible sera distribuable aux détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales concernée.

Art. 7. Annulation d'une Classe entière de Parts Sociales et réduction du capital social:

7.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité nécessaires prévus pour la modification des ces Statuts.

7.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les Détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que calculé en vertu de l'Article 7.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été rachetée et annulée.

7.3 Le Conseil de Gérance calcule, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (toujours assujéti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'Article 6 à chaque fois pas plus ancienne que 8 jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

7.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale») est calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

7.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» est le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires.

7.6 Toujours sous réserve du montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée est le Montant Disponible de la Classe sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne soit jamais supérieur au Montant Disponible de Classe et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe ne soit jamais supérieur au montant des profits nets disponibles, réserves et primes de la Société.

7.7 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 8. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à tout moment moyennant accord (i) d'une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société (de quelque classe que ce soit) et sera effectif et reconnu que si réalisé en conformité avec les dispositions des présents Statuts. Toute inscription d'une augmentation ou d'une réduction de Parts Sociales devra se faire en conformité avec les présents Statuts.

Art. 9. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social (de quelque classe que ce soit) et sera effectif et reconnu que si réalisé en conformité avec les dispositions des présents Statuts. Toute inscription d'un Transfert de Parts Sociales devra se faire en conformité avec les présents Statuts.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts du capital social (de quelque classe que ce soit). Ce consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il n'y ait de cause légitime.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins deux gérants.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature de tout membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique/conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Indemnisation des Gérants.

17.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 17.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

17.2 Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

17.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense (criminelle) dans lequel ce Gérant ou Fondé de Pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

17.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

17.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à l'Article 17.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18.

18.1 Les décisions des associés sont prises en l'Assemblée Générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre d'Associés est inférieur à vingt-cinq et dans ce cas, les décisions des Associés peuvent être valablement passées par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société valablement convoquée ou toute résolution valablement passée (le cas échéant) représente l'entière responsabilité des Associés de la Société. Toutes les Parts Sociales en émission (quelque soit la Classe ou la Catégorie) devront voter comme une seule classe.

18.2 Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux résolutions écrites. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient (quelque soit la classe) et pourra valablement agir à toute assemblée des Associés par une procuration spéciale.

Art. 19.

19.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

19.2 La modification des Statuts requiert l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis; et les décisions relatives au changement de nationalité de la Société requièrent l'approbation des Associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 20. Dans le cas et aussi longtemps que la Société a plus de 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle devra se tenir chaque année le 30 mai à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée devra se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 21. Si la Société est composée d'un seul associé, ce dernier exercera les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui commence à la date de constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 23.

23.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

23.2 Les opérations de la Société, si la Société compte plus de 25 Associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Ce commissaire aux comptes pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

Art. 24.

24.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net total sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le reste peut être distribué conformément aux dispositions suivantes du présent Article 16 (ou être incorporé aux réserves de la Société).

24.2. Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base d'un Arrêté de Compte préparé par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe). La distribution à une classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée (sous réserve de ce qui précède).

24.3. Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessus. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

25.1 Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné. Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte:

25.1.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.

25.1.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés au pro rata à toutes les Classes de parts sociales.

25.1.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué proportionnellement parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 27. Définitions.

Associés signifie les détenteurs de Parts Sociales dans la Société.

AXON RESOURCES signifie AXON RESOURCES (OFFSHORE) S.à r.l.

Classe signifie une Classe de Parts Sociales ou Classe d'Obligations émises par la Société en relation avec un Investissement Spécifique.

Conseil ou Conseil de Gérance signifie le conseil de gérance de la Société de temps à autre.

Gérants signifie les membres du Conseil de temps à autre.

Investissement AXON RESOURCES signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans AXON RESOURCES (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).

Investissement RODINA signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans RODINA (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).

Montant de Classe Disponible signifie le montant total des profits net, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à un Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à aux Classes de Parts Sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toute somme à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou les Statuts présents.

Parts sociales signifie les parts sociales de la Société

Parts Sociales de Classe A signifie les classes de parts sociales relatives aux Investissements AXON RESOURCES

Parts Sociales de Classe B signifie les classes de parts sociales relatives aux Investissements RODINA

Pertes d'Investissement signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tout coût, charge ou dépense relatif à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue pour gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixé de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Revenu d'Investissement Net signifie tout revenu dérivé de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales étant le remboursement net de toute disposition totale ou partielle de l'Investissement Spécifique concernée (disposition signifiant transfert et contributions de toute sorte) ainsi que tout dividende ou autre distribution, intérêt, produit, remboursement du principal ou autre revenu dérivant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuable à la Société concernant l'émission de la Classe de Parts Sociales applicable tel que la prime d'émission ou tout montant de profit (relative à l'Investissement concerné) reporté en déduisant tous les coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement concerné (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue afin de gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur le dépenses fixes (overhead

expenses) de la Société (fixé de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

RODINA signifie RODINA (LUXEMBOURG) II S.à r.l.

Statuts signifie les statuts de la Société de temps à autre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à trois mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Larmet, M. Schinner, R. Beyer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, Relation: LAC/2007/24087. — Reçu 257,85 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111410/211/713.

(070127866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

AFTS Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.470.

—

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111404/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

T.M.H. Web Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.238.

—

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S' est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.M.H. WEB INVEST S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.238, constituée suivant acte notarié en date du 11 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 19 mai 2000, numéro 360.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Lambert, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1 ° Mise en liquidation de la société.

2 ° Nomination du liquidateur.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, boulevard Royal, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. Van den Eeckhaut, S. Mangin, L. Lambert, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25271. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007111417/7241/60.

(070127730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Société Civile Immobilière MAGRITTE.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg E 2.151.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2007 est reconduit le mandat du gérant Monsieur Fons Johans, indépendant, demeurant à L-2360 Luxembourg, 21, allée des Poiriers, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Castellucci-Mathias / A. Engel / F. Johans / M. Kohl.

Référence de publication: 2007111401/1588/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

OCM Luxembourg POF IV A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.375,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 131.099.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of July, at 10.30,
before Maître Joseph Elvinger, public notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the minute of the deed.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG POF IV A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B [], incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on July 17, 2007, non yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company);

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., an exempted limited partnership under the law of Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the Sole Shareholder),

represented by Miss Kulas Chantal, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 27, 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (fifty hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, by an amount of EUR 97,875.- (ninety-seven thousand eight hundred seventy-five Euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 110,375.- (one hundred ten thousand three hundred seventy-five Euro), by way of the creation and issue of 3,915 (three thousand nine hundred fifteen) Class A shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, in consideration for a contribution in kind;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and contribution in kind of the consideration for the capital increase;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles);

4. Amendment of article 17.3 of the Articles;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (fifty hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, by an amount of EUR 97,875.- (ninety-seven thousand eight hundred seventy-five Euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 110,375.- (one hundred ten thousand three hundred seventy-five Euro), by way of the creation and issue of 3,915 (three thousand nine hundred fifteen) Class A shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, in consideration for a contribution in kind.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to (i) subscribe for 3,915 (three thousand nine hundred fifteen) Class A shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan receivables having an aggregate value of EUR 97,875.- (ninety-seven thousand eight hundred seventy-five Euro) held by the Sole Shareholder against OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO Sàrl, a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg (the Contributed Assets),

The Contributed Assets have an aggregate nominal and fair market value of EUR 97,875.- (ninety-seven thousand eight hundred seventy-five Euro), which shall be allocated to the nominal share capital of the Company.

Proof by the Sole Shareholder of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company dated July 27th, 2007. Such certificate after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Shareholder declares that:

1. it is the owner of the Contributed Assets;
2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
5. the Contributed Assets are freely transferable; and
6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital and share premium account of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The corporate capital of the Company is fixed at one hundred ten thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 110,375.-) represented by four thousand four hundred fifteen (4,415) shares (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, the Share) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, divided into (i) five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares), and (ii) three thousand nine hundred fifteen (3,915) class A «tracker» shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share).

The Company may also create and issue (i) additional Class A Shares, (ii) class B «tracker» shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) class D «tracker» shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F «tracke» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H«tracker» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively the Tracker Shares and individually a Tracker Share) that will track the performance and return of the underlying assets which it tracks.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l. (the «Class A Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;

(c) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward».

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting

individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet à 10.30 heures,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique OCM LUXEMBOURG POF IV A S.à.r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B [], constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 17 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la Société);

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., une société du droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans (l'Associé Unique),

représentée par Madame Kulas Chantal, employée privée, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2007,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euro) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, d'un montant de EUR 97.875,- (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-quinze Euro), afin de porter le capital social de la Société à EUR 110.375,- (cent dix mille trois cent soixante-quinze Euro), par la création et l'émission de 3.915 (trois mille neuf cent quinze) parts sociales de Classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, en contrepartie d'un apport en nature;

2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et apport en nature de la contrepartie pour l'augmentation du capital;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts);

4. Modification de l'article 17.3 des Statuts;

5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euro) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, d'un montant de EUR 97.875,- (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-quinze Euro), afin de porter le capital social de la Société à EUR 110.375,- (cent dix mille trois cent soixante-quinze Euro), par la création et l'émission de 3.915 (trois mille neuf cent quinze) parts sociales de Classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, en contrepartie d'un apport en nature.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 3.915 (trois mille neuf cent quinze) parts sociales de Classe A de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature de créances sur un prêt ayant une valeur totale de EUR 97.875,-(quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-quinze Euro), détenues par l'Associé Unique à l'encontre de OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg (les Apports).

Les Apports ont une valeur nominale et de marché totale de EUR 97.875,- (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-quinze Euro), qui seront alloués au compte capital social de la Société.

La preuve de la valeur des Apports a été rapportée par l'Associé Unique au notaire instrumentant par un certificat des gérants de la Société daté du 27 juillet 2007. Le rapport desdits gérants, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare également que:

1. il est le propriétaire de ses Apports;
2. il a le pouvoir de disposer de ses Apports;
3. aucun de ses Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;
5. ses Apports sont librement transférables; et
6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec ses Apports dans le capital social et le compte prime d'émission de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent dix mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 110.375,-) représenté par quatre mille quatre cent quinze (4.415) parts sociales (collectivement et sans tenir compte de leur classe les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) trois mille neuf cent quinze (3.915) parts sociales de Classe A «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et, individuellement, une Part Sociale de Classe A).

La Société pourra également créer et émettre (i) des parts sociales de Classe A supplémentaires, (ii) des parts sociales de classe B «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et, individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) des parts sociales de classe C «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) des parts sociales de classe D «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D), (v) des parts sociales de Classe E «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales de Classe F «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (vii) des parts sociales de Classe G «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et, individuellement, une Part Sociale de Classe G) et (viii) des parts sociales de Classe H «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (collectivement, les Parts sociales Tracker et, individuellement, une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«17.3 Après affectation des bénéfiques à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfiques restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le «Revenu Net d'Investissement»), moins (ii) tous les coûts

directement liés à cet investissement (les «Coûts d'Investissement»), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices d vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe A»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

(c) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 2.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parie l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: C. Kulas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21451. — Reçu 978,75 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007111414/208/257.

(070127715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Cheval Blanc Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.576.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 janvier 2001, acte publié au Mémorial C n° 766 du 15 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHEVAL BLANC CAPITAL S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111392/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05840. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

BRS Telecom (Luxembourg Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.603.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 401 du 30 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRS TELECOM (LUXEMBOURG HOLDING) S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111393/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05838. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

AFTS Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 58.470.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111395/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Europa City Box S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 88.197.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPA CITY BOX S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (the «Company»), (R.C. Luxembourg, section B number 88.197), incorporated by a deed of the undersigned notary on July 5, 2002, published in the Mémorial C, number 1329 of September 13, 2002. The Company's Articles of Incorporation were amended for the last time by a notarial deed on November 26, 2002, published in the Mémorial C, number 9 of January 4, 2003.

The extraordinary general meeting is presided over by Mr Eric Biren, expert-comptable, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Laurent Testaert, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Fabrice Collin, expert-comptable, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting being thus constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is as follows:

- a) Decision to dissolve the Company and to put it into liquidation.
- b) Appointment of Mr Vincent Goy and Mr Mark Fenchelle as liquidators.
- c) Determination of the powers of the liquidators.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general shareholders' meeting resolves to appoint the following as liquidators:

- Mr Vincent Goy, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse; and
- Mr Mark Fenchelle, professionally residing in Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, London, EC1A 1HQ.

Third resolution

The general shareholders' meeting resolves to give to the liquidators the following powers:

- the prenamed liquidators shall have the broadest powers to carry out their mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the General Meeting of the Shareholders in the cases provided for by law;
- there shall be no obligation for the liquidators to draw up an inventory;
- the liquidators may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims;
- the liquidators may, under their own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers they determine and for the period they fix; and
- the liquidators shall have to sign jointly for all liquidation transactions.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le trente mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de EUROPA CITY BOX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (la «Société»), (R.C. Luxembourg, section B numéro 88197), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2002, publié au Mémorial C, numéro 1329 du 13 septembre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu notarié en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 9 du 4 janvier 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Biren, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Testaert, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme scrutateur Monsieur Fabrice Collin, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- a) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.
- b) Nomination de Monsieur Vincent Goy et de Monsieur Mark Fenchelle en tant que liquidateurs de la Société.
- c) Détermination des pouvoirs des liquidateurs.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée adopte, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer comme liquidateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Vincent Goy, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse; et
- Monsieur Mark Fenchelle, avec adresse professionnelle à Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, Londres, EC1A 1HQ.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de conférer aux liquidateurs les pouvoirs suivants:

- les liquidateurs prénommés auront les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de leur mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas où elle est prévue par la loi;
- les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire;
- les liquidateurs peuvent faire des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler des créances certaines et éventuelles;
- les liquidateurs peuvent, sous leur propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'ils détermineront pour la durée qu'ils fixeront; et
- les liquidateurs ne pourront engager la Société en liquidation que sous leur signature conjointe.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Biren, L. Testaert, F. Collin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2007, Relation: EAC/2007/5973. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007111436/239/118.

(070127667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Itson Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.777.

Le bilan au 30 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111431/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09828. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

AXA Luxembourg S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 35.944.

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de AXA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 35.944, constituée sous la dénomination ROYALE UAP S.A. suivant acte reçu par le notaire Frank Baden en date du 28 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 252, en date du 21 juin 1991 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1517, le 20 juillet 2007 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Ueberecken, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Frédérique Davister, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-huit millions cinq cent mille euros (EUR 88.500.000,-) jusqu'au montant de cent six millions deux cent trente-huit mille cinq cents euros (EUR 106.238.500,-) par l'émission de trente-sept mille quarante-huit (37.048) nouvelles actions sans valeur nominale;

2. Approbation et acceptation du paiement des trente-sept mille quarante-huit (37.048) actions nouvellement émises par apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-huit millions cinq cent mille euros (EUR 88.500.000,-) représenté par neuf cent cinquante-quatre mille six cent soixante-seize (954.676) actions, sans désignation de valeur nominale jusqu'au montant de cent six millions deux cent trente-huit mille cinq cents euros (EUR 106.238.500,-) par l'émission de trente-sept mille quarante-huit (37.048) nouvelles actions, sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

L'intégralité des trente-sept mille quarante-huit (37.048) actions est souscrite par WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES S.A., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, avenue des Arts, 56, inscrite à la banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403 290 168,

ici représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 31 juillet 2007,

à un prix total de dix-sept millions sept cent trente-huit mille cinq cents euros (EUR 17.738.500,-) qui ont été intégralement affectés au capital social.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale approuve et accepte la libération des actions souscrites par apport en nature qui consiste en,

- dix-huit mille deux cent vingt-sept (18.227) actions de AXA ASSURANCES LUXEMBOURG, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 53.466; et

- mille deux cent soixante-quatorze (1.274) actions de AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 53.467.

Les dix-huit mille deux cent vingt-sept (18.227) actions de AXA ASSURANCES LUXEMBOURG ainsi que les mille deux cent soixante-quatorze (1.274) actions de AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG ont été créées et émises lors de deux actes reçus par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2007.

La valeur des actions apportées et transférées a été confirmée dans un rapport de Alter Domus, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, lequel rapport demeurera joint au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie par la Société.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cent six millions deux cent trente-huit mille cinq cents euros (EUR 106.238.500,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cent vingt-quatre (991.724) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature et que la Société possède déjà 186.999 actions sur un total de 205.227 actions de AXA ASSURANCES LUXEMBOURG et 91.599 actions sur un total de 92.874 actions de AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG, représentant donc pour chacune des sociétés plus de soixante-cinq pourcent (65%) des actions d'une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, F. Davister, F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21347. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007111416/7241/96.

(070127725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

New World Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 74.983.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111432/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09826. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Future Development International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 94.482.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111433/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09825. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

You and Me and Partners s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 131.613.

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les soussignés

1. Monsieur Vandalem Gaston, retraité, demeurant 28 boîte B4, rue du moulin à B-4300 Waremme,
2. Madame Donnai Katty, employée, demeurant 20, petite mormont à B -6666 Wibrin,
3. COMPTAPHI SA, comptable, inscrite au RCL sous le n^o B 115.282, siège social au 14, Chemin des Douaniers à L-9647 Doncols et représentée par Monsieur Hoge Philippe, administrateur-délégué,
il a été constitué en date du 16 septembre 2007 une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 2. La dénomination de la société est YOU AND ME AND PARTNERS s.e.c.s.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la réalisation de sites Internet, organisation d'espaces publicitaires et tous travaux annexes et accessoires et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à L-9647 Doncols, 14, chemin des douaniers. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 1.000,00 Euros (mille euros) représenté par 20 (vingt) parts sociales de 50,00 Euros (cinquante Euros) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Vandalem Gaston, préqualifié, 12 parts	600,00 €
2) Madame Dormal Katty, préqualifiée, 4 parts	200,00 €
3) COMPTAPHI SA, préqualifiée, 4 parts	200,00 €
Total: 20 parts	<u>1.000,00 €</u>

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Assemblée Générale

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, après délibération, pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant Monsieur Vandalem Gaston.
- La société est valablement engagée par la signature seule du gérant.

Signatures.

Référence de publication: 2007111427/800736/63.

Enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2007, réf. DSO-CI00133. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070127500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Italimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 10, Réimecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 52.360.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 août 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Luca Maccaferri, entrepreneur, demeurant à I-00316 Rome, Via Alfredo Fusco 104, Président et administrateur-délégué
- Monsieur Eude Antonio Maccaferri, entrepreneur, demeurant à I-00196 Rome, Viale Pinturicchio 84
- Monsieur Matteo Maccaferri, entrepreneur, demeurant à I-00196 Rome, Via Flaminia 429.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Madame Giovanna De Michele in Maccaferri, demeurant à I-00196 Rome, Viale Pinturicchio 84.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111470/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Second Property Growth Fund (Temple) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.450,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.651.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 août 2007

L'associé unique a décidé d'augmenter le nombre de gérants de la Société de trois à six et de nommer les personnes suivantes au poste de gérant:

avec effet immédiat:

- Monsieur Robert Hassett, administrateur, né le 10 mai 1970 à Dublin (Irlande), demeurant NCB Wealth Management, 23, Cloister Way, Carysfort Avenue, Blackrock, Co. Dublin, Irlande;

- Monsieur Peter O'Grady Walshe, administrateur, né le 27 mars 1961 à Dublin, (Irlande), demeurant 71, Palmerston Road, Rathmines, Dublin 6, Irlande,
avec effet au 17 août 2007:

- Monsieur Robert Page, Investisseur Financier, né le 20 septembre 1967 au New Jersey (USA), demeurant 6, Herbert Crescent, Londres SW1X 0HA, Grande-Bretagne,
jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111468/280/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Team, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 6.329.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 2 mai 2007

(...)

«Les mandats d'administrateur de MM. Philippe Coens, Pierre Gustin, José Manuel Martinez S., Kenneth Sharp et Olivier Suwier viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008, statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le mandat du commissaire aux comptes, M. Benoît Stainier, vient également à échéance à l'issue de cette assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008, statuant sur les comptes de l'exercice 2007. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.»

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Extrait certifié conforme à l'original

O. Suwier / K. Sharp

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007111469/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Chester Opportunity, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.465.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Andres Piedrahita, residing professionally at 63 Chester Square, SW1W 9EA London, United Kingdom,
duly represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Mr David W. Knickel, residing professionally at 200 Crescent Court, Suite 1600, Dallas, 75201 Texas, United States of America, in its capacity of trustee of the trust Muse Children's GS-Trust, a trust organized under the laws of the State of Texas, U.S.A., having its registered office at 200 Crescent Court, Suite 1600, Dallas, 75201 Texas, United States of America,

duly represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

MUSE FAMILY ENTERPRISE LTD, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Texas, U.S.A., having its registered office at 200 Crescent Court, Suite 1600, Dallas, 75201 Texas, United States of America,

duly represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

MAYFLOWER S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.981,

duly represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons acting in their capacity as shareholders (the «Shareholders») of CHESTER OPPORTUNITY a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.465 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg, on January 2, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 410 of April 15, 2003, have required the undersigned notary to state their resolutions as follows:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolves that the Company be dissolved and placed in liquidation.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to appoint Mr David Smith, manager of the Company, born on May 4, 1940 in New-York, U.S.A, residing professionally at 17, Chester Square, SW1 9H5 London, United Kingdom, as liquidator of the Company (hereinafter the «Liquidator»).

The Extraordinary General Meeting resolves further that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

He may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator will receive no compensation for accomplishment of his duties as liquidator of the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing, in his hereabove stated capacities, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

M. Andres Piedrahita, demeurant professionnellement au 63, Chester Square, SW1W 9EA Londres, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

M. David W. Knickel, demeurant professionnellement au 200 Crescent Court, Suite 1600, Dallas, 75201 Texas, Etats-Unis, agissant en sa qualité de trustee du trust Muse Children's GS-Trust, un trust constitué et régi selon les lois de l'Etat du Texas, Etats-Unis, ayant son siège social au 200 Crescent Court, Suite 1600, Dallas, 75201 Texas, Etats-Unis,

ici représenté par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

MUSE FAMILY ENTERPRISE LTD, un limited partnership constituée et régie selon les lois de l'Etat du Texas, Etats-Unis, ayant son siège social au 200 Crescent Court, Suite 1600, Dallas, 75201 Texas, Etats-Unis,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

MAYFLOWER S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.981,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'associés (les «Associés») de Chester Opportunity, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.465 (la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 2 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 410 du 15 avril 2003, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer M. David Smith, gérant de la société, né le 4 mai 1940 à New-York, Etats-Unis, résidant professionnellement au 17, Chester Square, SW1 9H5 Londres, Royaume-Uni, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie des pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur ne recevra aucune compensation pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. t'Serstevens, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19048. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19, septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007111424/202/116.

(070127684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Diy-Tech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 75.071.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111467/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09823. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

TKM Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.309.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 septembre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- H.R.T. REVISION S.à r.l., 23, Val Fleuri, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111471/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

AXA Assurances Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.466.

En l'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA ASSURANCES LUXEMBOURG, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 53466 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133 du 16 mars 1996.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'une décision du conseil d'administration de la Société, prise en date du 28 novembre 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 1182 du 18 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Ueberecken, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine Willemyns, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

II. l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.;

III. la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour;

IV. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de l'apport de la branche d'activités d'assurance non-vie exercées par WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES à travers sa succursale luxembourgeoise à la Société, conformément au projet d'apport publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1095 du 8 juin 2007;

2. Scission des 187.000 actions existantes de la Société en 205.227 actions sans augmentation de capital et émission des 18.227 nouvelles actions ainsi créées à WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES en rémunération de l'apport de la branche d'activités;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance des documents suivants: - du projet d'apport établi en date du 30 mai 2007, tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1095 du 8 juin 2007, et aux termes duquel WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES fait apport de sa branche d'activités d'assurance non-vie exercées à travers sa succursale luxembourgeoise WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES (inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B7926), et en particulier de tous les passifs et les actifs qui s'y rattachent, à AXA ASSURANCES LUXEMBOURG, moyennant une rémunération consistant en actions de AXA ASSURANCES LUXEMBOURG;

- du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 293 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, daté du 8 juin 2007, dont une copie restera annexée au présent acte;

- du rapport du réviseur d'entreprises ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 65 509, établi conformément à l'article 294 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour la Société, qui restera annexé au présent acte;

- des états comptables de la Société et de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES arrêté à la date du 1^{er} janvier 2007;

- des comptes annuels et des rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société et de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES;

- du fait que le projet d'apport a été soumis à la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA) de Belgique et que celle-ci a donné son accord sur la cession des droits et obligations résultant des contrats d'assurances faisant l'objet de l'apport, dont une copie restera annexée au présent acte,

et décide d'approuver dans toutes leurs dispositions les documents relatifs au projet et l'apport qu'ils prévoient, l'évaluation du patrimoine transmis et sa rémunération.

Les actionnaires déclarent qu'en conformité avec l'article 295 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les documents ci-avant énumérés ont été déposés au siège social de la Société au moins un mois avant les présentes.

Pour autant que nécessaire, l'assemblée renonce au rapport de l'expert indépendant de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES ainsi qu'au rapport détaillé du conseil d'administration de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES qui ne sont pas exigés par la loi belge applicable à WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES.

L'assemblée décide, après discussion avec les conseils d'administration respectifs des deux sociétés participant à l'apport, de procéder à cet apport conformément au projet d'apport, mais avec effet au 31 juillet 2007 à minuit, afin de garantir le transfert des activités d'assurance non-vie dans des conditions optimales.

L'assemblée générale décide encore que l'apport de la branche d'activités sera considéré comme effectif à partir du 1^{er} janvier 2007, d'un point de vue comptable et fiscal à l'égard de AXA Assurances Luxembourg et de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES.

L'assemblée note que cet apport de branche d'activités a été soumis aux dispositions des articles 285 à 308, hormis l'article 303, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et que de ce fait l'apport entraîne de plein droit le transfert à la Société des actifs et des passifs qui s'y rattachent, avec effet au 31 juillet 2007 à minuit, conformément à l'article 308bis-3 de ladite loi.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de scinder les 187.000 actions existantes en 205.227 actions dont 187.000 actions restent la propriété des actionnaires actuels et 18.227 actions seront émises à WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES avec effet au 31 juillet 2007 à minuit

Suite à la décision qui précède, l'assemblée générale décide, en rémunération de l'apport de la branche d'activités d'assurance non-vie de la succursale de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES, d'attribuer à WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES 18.227 actions sans augmenter son capital social.

Troisième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts de la Société est modifié avec effet au 31 juillet 2007 à minuit et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,00) représenté par deux cent cinq mille deux cent vingt-sept (205.227) actions sans désignation de valeur nominale.»

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente un apport d'une branche d'activité, et en particulier de tous (100%) les actifs et les passifs qui s'y rattachent, à une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur base de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, C. Willemyns, F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21341. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007111443/7241/102.

(070127119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Grainger Luxembourg Germany (No.4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.864.250,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.084.

In the year two thousand and seven, on the third of September

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 112.062,

here represented by Mr. Régis Galiotto, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy established on August 31st, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholders of the party appearing and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary public to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY (No.4) S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 112.084 incorporated by a deed of the undersigned notary public, dated October 11th, 2005, published in the Mémorial C, N ° 394, page 18902, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on February 22nd, 2006 and which articles of association have been amended on December 22nd, 2005, published in the Mémorial C, N ° 846, page 40576, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on April 27th, 2006.

II. The Company's share capital is set at four million three hundred ninety-three thousand Euro (EUR 4,393,000) represented by one hundred ninety-nine thousand seven hundred twenty (199,720) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one million four hundred seventy one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,471,250) to raise it from its present amount of four million three hundred ninety-

three thousand Euro (EUR 4,393,000) to five million eight hundred sixty-four thousand two hundred fifty Euro (EUR 5,864,250) by creation and issuance of fifty eight thousand eight hundred fifty (58,850) new shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each, and an aggregate par value amounting to one million four hundred seventy-one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,471,250), having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be fully paid up in par value together with a share premium of one million four hundred seventy thousand nine hundred ninety Euro (EUR 1,470,990).

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY HOLDINGS S.à r.l., aforementioned, through its proxyholder, declared to subscribe to fifty-eight thousand eight hundred fifty (58,850) newly issued shares of the Company with a par value of twenty five Euro (EUR 25) and fully pay them up in the amount of one million four hundred seventy-one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,471,250) together with the share premium of one million four hundred seventy thousand nine hundred ninety Euro (EUR 1,470,990) by contribution in cash, so that the total amount of two million nine hundred forty two thousand two hundred forty Euro (EUR 2,942,240) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

Pursuant to the above increase of share capital, Article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at five million eight hundred sixty-four thousand two hundred fifty Euro (EUR 5,864,250) represented by two hundred thirty four thousand five hundred seventy (234,570) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each, entirely paid in.»

Costs & Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately 33,000.- Euros.

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the undersigned notary public by his last and first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 112.062 (la «Société»)

ici représentée par M. Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 3 août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY (No.4) S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 112.084 constituée par acte notarié, en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial C, N ° 394, page 18902, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 22 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, N ° 846, page 40576, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 27 avril 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions trois cent quatre-vingt treize mille Euro (EUR 4.393.000) représenté par cinq quatre-vingt dix-neuf mille sept cent vingt (199.720) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent soixante et onze mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.471.250) pour le porter de son montant actuel de quatre millions trois cent quatre-vingt treize mille Euro (EUR 4.393.000) à cinq millions huit cent soixante quatre mille deux cent cinquante Euro (EUR 5.864.250) par la création et l'émission de cinquante huit mille huit cent cinquante (58.850) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune, et d'une valeur nominale totale d'un million quatre cent soixante et onze mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.471.250), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, lesquelles parts sociales devant être libérées intégralement, à émettre avec une prime d'émission d'un million quatre cent soixante dix mille neuf cent quatre-vingt dix Euro (EUR 1.470.990).

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Libération

GRAINGER LUXEMBOURG GERMANY HOLDINGS S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux cinquante huit mille huit cent cinquante (58.850) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale unitaire de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement au montant d'un million quatre cent soixante et onze mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.471.250) avec la prime d'émission d'un million quatre cent soixante dix mille neuf cent quatre-vingt dix Euro (EUR 1.470.990) par apport en espèces de sorte que le montant total de deux millions neuf cent quarante deux mille deux cent quarante Euro (EUR 2.942.240) est à la disposition de la société comme l'atteste expressément le notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions huit cent soixante quatre mille deux cent cinquante Euro (EUR 5.864.250) représenté par deux cent trente quatre mille cinq cent soixante dix (234.570) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune, entièrement libérées.»

Frais & Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 33.000,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25090. — Reçu 29.422,40 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111411/211/133.

(070127870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Sparkling Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.479.

L'adresse de Madame Vania Baravini est dorénavant la suivante:

- Madame Vania Baravini, demeurant à 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, Administrateur

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007111475/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Tishman Speyer Santa Margherita II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.850.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 95.598.

In the year two thousand and seven, on the fourth of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS S.L., a company incorporated under the laws of Spain, with registered office at Calle Pinar 7, 2a planta 28006 Madrid, Spain, registered with the Madrid's Commercial Registry under number B-83707935, here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on July 30, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of TISHMAN SPEYER SANTA MARGHERITA II S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 95.598, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 22nd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1041 of October 8th, 2003, and which bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of October 21st, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 559 of June 10th, 2005.

II. The share capital is fixed at sixteen million Euro (€ 16,000,000.-) represented by six hundred forty thousand (640,000) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to decrease the Company's corporate capital to the extent of two million one hundred fifty thousand Euro (€ 2,150,000.-) in order to decrease it from its present amount of sixteen million Euro (€ 16,000,000.-) to thirteen million eight hundred fifty thousand Euro (€ 13,850,000.-) through the cancellation of eighty-six thousand (86,000) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, by reimbursement of the amount of two million one hundred fifty thousand Euro (€ 2,150,000.-) to TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS S.L., prenamed.

IV. Pursuant to the above decrease of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at thirteen million eight hundred fifty thousand Euro (€ 13,850,000.-) represented by five hundred fifty-four thousand (554,000) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently entire reformulation of the bylaws are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le 4 septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS S.L., une société régie par le droit espagnol, ayant son siège social à Calle Pinar 7, 2a planta 28006 Madrid, Espagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Madrid sous le numéro B-83707935, ici représentée par M. Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TISHMAN SPEYER SANTA MARGHERITA II S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.598, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 22 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1041 du 8 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 21 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 559 du 10 juin 2005.

II. Le capital social est fixé à seize millions d'Euros (€ 16.000.000,-) représenté par six cent quarante mille (640.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux millions cent cinquante mille Euros (€ 2.150.000,-) en vue de le ramener de son montant actuel de seize millions d'Euros (€ 16.000.000,-) à treize millions huit cent cinquante mille Euros (€ 13.850.000,-) par l'annulation de quatre-vingt-six mille (86.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, par le remboursement à TISHMAN SPEYER ESOF HOLDINGS S.L., prénommé, de la somme de deux millions cent cinquante mille Euros (€ 2.150.000,-).

V. Suite à la réduction de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize millions huit cent cinquante mille Euros (€ 13.850.000,-) représenté par cinq cent cinquante-quatre mille (554.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25473. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111396/211/94.

(070127942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

RTK International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 92.482.

Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2007

Lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 mai 2007, les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement des mandats à durée déterminée des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

M. Herbert Zelzer demeurant à Vilshofen 94474, Allemagne, Schiller Str. 9a
 M. Thomas Bösl demeurant à Bergheim 5101, Autriche, Fischachstr. 33a
 M. Marc Sales demeurant à Bascharage 4941, Luxembourg, 60, rue des Prés
 M. Wolfgang Altmueller demeurant à Simbach am Inn 94359, Allemagne, Törringstr. 8
 Mme Sandra Zauner demeurant à Haiming 84533, Allemagne, Kemerting 14

- Le mandat de l'administrateur Johann Sommer a expiré en date du 7 mai 2007.

Renouvellement du mandat à durée déterminée du contrôleur des comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., numero d'immatriculation B71178

Siège social de la personne morale 5, bd. de la Foire, L-2013 Luxembourg

T. Bösl / M. Sales / H. Zelzer / W. Altmueller / S. Zauner
 Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007111477/7815/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06969. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

HP Walter GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.535.

—
Auszug aus dem Protokoll der Beschlüsse der Gesellschafter, gehalten am 15. Mai 2007

- Herr Michael Maas wird mit Wirkung zum 15. Mai 2007 als Betriebsleiter der Luxemburger Zweigniederlassung abberufen.

Luxembourg, den 25. Juli 2007

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Référence de publication: 2007111476/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Ypso Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

—
 Monsieur Bruno Moineville, gérant de la Société, réside dorénavant 21, chemin de Trembley à CH-1197 Prangins (Suisse)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111402/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Lorena A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 51.773.

—
Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Jean-Marc Willer, administrateur de sociétés, demeurant au 8, rue Laure Mutschler, F-67150 Erstein, France;

- Monsieur Jean-Luc Wack, administrateur de sociétés, demeurant au 11C, rue Neuve, F-67240 Gries, France;

- Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111473/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04923. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Marketing Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.442.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 7 septembre 2007

- Nominations ou renouvellements des mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Joseph Pennese, administrateur de sociétés, demeurant 51, rue de Merl à Luxembourg,

- Monsieur Jean-Luc Baudouin, directeur de sociétés, demeurant 37, route de Kayl à Dudelange,

- Madame Colette Boube, pensionnée, demeurant 51, rue de Merl à Luxembourg, pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant en 2013.

- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Extrait du conseil d'administration du 7 septembre 2007

- Le conseil d'administration nomme administrateur-délégué Monsieur Jean-Luc Baudouin, directeur de sociétés, demeurant 37, route de Kayl, L-3514 Dudelange. Il engagera la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007111478/592/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

VT LBO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 130.273.

L'an deux mille sept, le vingt sept août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ZHERMACK S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique (l'«Associé Unique») de VT LBO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.273 (la «Société»), ayant un capital social de € 12.500.000 constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social au 27 août 2007 et approuve le bilan de clôture de la société arrêté au 27 août 2007, lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des gérants en place et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, à Verona Stradone San Fermo 14, I-37121 Verona (Italie) et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conforme à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée, le changement de la dénomination sociale en VTLBO SRL (société à responsabilité Limitée).

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en italien dont le texte sera annexé au présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateur à deux et nomme Monsieur Vittorio Mora né à Badia Polesine (RO) le 24 septembre 1954 demeurant via A. Filippi, 94/4 I-45021 Badia Polesine (RO) et Monsieur Tiziano Busin né à Masi (PD) 7 janvier 1955 demeurant à Via Mons. Martinelli, 163 I-45021 Badia Polesine (RO), comme nouveaux administrateurs.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de commissaires aux comptes (Collegia Sindicale) à trois et de nommer:

- Président: Monsieur Ignazio Stefano Barone, demeurant à I-37100 Cerea Via Goldoni, 4 code fiscal BRNGNZ66L10D969K;

- Réviseur: Monsieur Alberto Girona, demeurant à I-37045 Legnago Via Barbarani, 5 code fiscal GRNLRT73S11E512Q;

- Réviseur: Monsieur Alberto Franceschetti, demeurant à 1-37028 Roveré Veronese Via Maso di sotto, 8 code fiscal FRNLRT74H21I531W;

comme nouveaux commissaires (Collegia Sindicale).

L'assemblée décide en outre de nommer deux suppléants aux commissaires aux comptes, à savoir:

- Monsieur Massimo Zatti, demeurant à 1-37045 Legnago Via Pedana Inferiore Est 107 code fiscal ZTTMSM73L08C890K;

- Monsieur Luigi Belluzzo, demeurant à 1-37100 Verona Via San Vitale, 6 Code Fiscal BLLLGU68B17E512V.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au mandataire, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. La Rocca, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, Relation: LAC /2007/25173. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007111445/202/68.

(070127139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.906.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 29 décembre 2006, enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, volume 540, folio 64, case 4, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence 070018798, pour compte de la société FREO GERMANY II PARTNERS SCA, ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123.906, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 521 du 3 avril 2007, il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Il y a lieu de lire:

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the above-named parties have subscribed to the one thousand two hundred and forty-one (1,241) shares as follows:

FREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l.	1 management share;
COMPOSITION CAPITAL EUROPE FUND C.V.	1.178 Class A shares; and
FREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l.	62 Class B shares.

Unterzeichnung und Einzahlung

Nachdem die Satzung aufgestellt wurde, haben die oben erwähnten Parteien die eintausend zweihundert und einundvierzig (1.241) Anteile wie folgt gezeichnet:

FREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l.	1 geschäftsführender Anteil;
COMPOSITION CAPITAL EUROPE FUND C.V.	1.178 Klasse A Anteile; und
FREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l.	62 Klasse B Anteile.

Au lieu de:

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the above-named parties have subscribed to the one thousand two hundred and forty-one (1,241) shares as follows:

FREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l.	1 management share;
COMPOSITION CAPITAL EUROPE FUND C.V.	1.178 Class A shares; and
FREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l.	62 Class B shares.

Unterzeichnung und Einzahlung

Nachdem die Satzung aufgestellt wurde, haben die oben erwähnten Parteien die eintausend zweihundert und einundvierzig (1.241) Anteile wie folgt gezeichnet:

FREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l.	1 geschäftsführender Anteil;
COMPOSITION CAPITAL EUROPE FUND C.V.	1.178 Klasse A Anteile; und
FREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l.	62 Klasse B Anteile.

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler
Notaire

Référence de publication: 2007111428/231/47.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05888. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.